



## Section Russie et Pays de l'est de l'Europe (hors UE)

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 14 JUIN 2021

---

#### Étaient présents :

Mme Bogda Belska-Serpette ; Anastassia Frolov ; Marie-Aimée Latournerie ; Dimitri Litvinski ; Alexandre Malan ; Julia RACHKOVA ; Ekaterina Vladikina

#### Se sont excusés :

Daniel Guyot ; Irina Nainodina ; Jean-Claude Privesse ; Vassili Tokarev.

La réunion s'est tenue en mode hybride (présentiel/distanciel) ; elle a débuté à 17h30.

**\*\*Le premier thème de l'ordre du jour a été bordé : il s'agit de la proposition de mise en place d'un annuaire numérique sur le site de la SLC.**

L'ensemble des membres de la Section a approuvé cette mesure qui permettra de tisser des liens au sein de la Section et d'établir des contacts avec l'extérieur. Il a été souligné par Dimitri LITVINSKI que cette visibilité de notre Section n'engendre aucun coût.

L'idée est de faire apparaître, pour ceux qui le souhaitent, son nom et son (ses) prénom(s), sa qualité et une adresse électronique. L'ajout d'une photographie est optionnel.

Il reste à déterminer si le site de la SLC autorise la Section à créer cet annuaire. Dans l'affirmative un courrier sera envoyé aux membres pour rassembler ces données.

**\*\*Le deuxième thème est relatif à notre projet de publication de l'ouvrage collectif « Visages de la Russie 30 ans après la fin de l'URSS ».**

Immédiatement a été souligné le très petit nombre d'auteurs qui ont tenu l'échéancier initialement posé. En effet, seuls deux auteurs sur les quatorze qui s'étaient engagés ont effectivement remis leur écrit. Les autres auteurs ont déjà 5 mois de retard.

S'est ainsi ouvert un échange sur la **nécessité de fixer un nouveau calendrier impératif** et d'indiquer à ceux qui ont proposé une contribution de respecter le délai imposé. Les auteurs qui souhaitent toujours participer à cet ouvrage devront le préciser à Estelle F-D et préciser le titre exact de leur article.

Marie-Aimée LATOURNERIE a souligné que **la taille de l'article devait être limitée** à une quinzaine de pages compte tenu de la forme bilingue de l'ouvrage. Cette limitation devrait encourager les auteurs à rendre leur article à la nouvelle date buttoir qui a été fixée à début septembre 2021. **Ceux qui ne respecteront pas ce délai ne pourront pas participer à l'ouvrage.**

Une discussion s'est engagée sur le **nombre de pages de l'article** : entre 10 et 15 pages pour les uns ; entre 20 et 25 pages pour les autres. Finalement, c'est en termes de caractères qu'il faut fixer la limite. Une page correspond à 3.000 caractères environ. L'auteur devrait rendre un article n'excédant pas 55.000 caractères maximum. L'idéal serait donc de rendre un **article entre 30.000 et 55.000 caractères.**

A été décidé **le calendrier suivant** :

- Envoi d'un courrier par la Présidente de la Section à chacun des auteurs avec une demande de réitération de l'engagement. L'auteur doit impérativement dire, avant le 14 juillet 2021, s'il entend maintenir sa proposition.
- **Remise de l'article par l'auteur, entre le 1<sup>e</sup> et le 15 septembre 2021 au plus tard.**
- Travail de traduction de l'article du 15 septembre à fin novembre 2021.
- Relecture des articles et des traductions par le comité de relecture en décembre 2021.
- Mise en forme et relecture par le bureau de la SLC en janvier 2022.
- Ouvrage sous presse et parution au premier trimestre 2022.

Pareil calendrier permettra de **conserver la proximité de la parution avec la date anniversaire de la fin de l'URSS.**

Le nouveau calendrier arrêté est donc le suivant :

<b>Entre le 1<sup>e</sup> et le 15 septembre 2021</b>	<b>Remise du manuscrit à Estelle Fohrer-Dedeurwaerder</b>
<b>Entre le 15 septembre et fin novembre 2021</b>	<b>Travail de traduction</b>
<b>Décembre 2021</b>	<b>Relecture des articles et des traductions par le comité de relecture</b>
<b>Janvier 2022</b>	<b>Mise en forme et relecture par le bureau de la SLC</b>
<b>Premier semestre 2022</b>	<b>Dépôt à l'imprimeur et relecture des épreuves par les auteurs</b>
	<b>Ouvrage sous presse</b>
	<b>Parution de l'ouvrage</b>

Pendant ces échanges, d'autres propositions d'articles ont été faites par Alexandre MALAN qui vient de rejoindre la Section, par Yulia RACHKOVA et par Ekaterina VALDYKINA.

Mi-juillet, un message électronique sera envoyé aux membres pour les tenir informés des propositions qui ont été maintenues.

Au regard des thèmes abordés, le **plan de l'ouvrage**, qui avait été établi à titre provisoire, sera peut-être amené à évoluer. Pour le moment, ce plan ne peut être discuté car tout dépend des articles qui figureront dans l'ouvrage, mais le souhait de la Section est de conserver ce plan qui est « séduisant » :

- 1/ La vie politique de la Russie (y inclus le thème de ses institutions)
- 2/ La vie internationale de la Russie
- 3/ La vie économique en Russie (qui engloberait le droit « économique » dont fait partie la question de l'arbitrage)
- 4/ La vie sociale et familiale en Russie (qui comprendrait le droit de la famille et le droit des associations)

**Concernant le travail de traduction**, Estelle F-D a évoqué la collaboration qui va être mise en place entre l'Université Toulouse Capitole et l'Université de Monges (Belgique) qui forme des traducteurs et interprètes en langue russe. La Section Russie pourra bénéficier de cette collaboration pour son ouvrage. Ainsi, quelques étudiants en traduction travailleront avec les auteurs sur la traduction de leur article (l'idée étant un étudiant par auteur pour créer une relation étroite entre les deux). Ce travail ne pourra peut-être pas concerner tous les auteurs. C'est pourquoi, il faudra peut-être faire appel aux ressources personnelles de notre Section pour les articles non traduits par ces étudiants.

Pour ceux qui veulent découvrir cette université, voici le lien internet : <https://web.umons.ac.be/fti-eii/fr/>

Notre contact est Nicolas STUYCKENS qui est assistant au Département de Russe.

**Concernant le financement de notre ouvrage**, il a été rappelé que la SLC, qui est éditeur, demande 3500 euros. Pour rappel, l'Ambassade de France à Moscou s'est engagée à soutenir le financement à hauteur de **1500 euros**, la SLC à hauteur de **500 euros**.

Il manquait jusque-là 1500 euros. Marie-Aimée LATOURNERIE a proposé de nous rapprocher de la Fondation pour le droit continental et du Centre culturel russe. E. F-D va suivre ces pistes !

E. F-D avait également rendez-vous (le lendemain de cette réunion) avec Monsieur W. Matchabelli, Secrétaire général de la SOFARUS avec laquelle nous collaborons, afin de trouver

d'autres sources de financement. Depuis, Monsieur W. Matchabelli a envoyé une liste de donateurs potentiels à E. F-D que nous allons contacter. Parmi ces donateurs potentiels figurent des cabinets français actifs en Russie et Pierre Morel, Président français du Dialogue du Trianon ( <https://dialogue-trianon.fr> ). Notre courrier à ce dernier sera appuyé par Monsieur W. Matchabelli. En outre, la SOFARUS offre son soutien à la publication pour un montant de **100 euros**.

**Il reste donc 1400 euros à financer.** Les courriers aux potentiels donateurs seront envoyés par E. F-D avant la fin du mois de juin.

Si des membres de la Section Russie ont des propositions à faire afin de trouver des soutiens financiers, ils peuvent écrire à E. F-D.

Le 3<sup>e</sup> point de l'ordre du jour est abordé : la question de **l'organisation d'une manifestation (colloque)** en 2022 paraît prématurée tant que la publication de notre ouvrage collectif n'aura pas vu le jour. L'avis a été donné qu'il faut d'abord mener ce projet de publication à son terme avant d'entamer un autre projet, sans doute fin 2022 ou début 2023.

Malgré tout, ont été discutés les thématiques autour desquelles une manifestation pourra être organisée plus tard : celle du **mariage mixte** semble rester prépondérante en raison de sa transversalité (juridique, historique, sociologique, etc.). Alexandre MALAN a également évoqué le thème de la **coopération spatiale entre la France et la Russie**. Marie-Aimée LATOURNERIE a, quant à elle, évoqué la question de **l'Arctique** et la possibilité de mener ce projet en lien avec la Section « droit maritime » de la SLC. Ce thème avait également été soutenu autrefois par Ivo PAPARELLA.

En revanche, le thème de **l'affaire loukos** ne paraît plus prêter un intérêt particulier sauf si de nouveaux rebondissements apparaissent.

Enfin, le dernier point de l'ordre du jour, à savoir la **collaboration avec la SOFARUS pour une chronique juridique dans la Lettre Mensuelle de la SOFARUS**, a été abordé.

E. F-D a souligné que c'était un exercice très intéressant (et même amusant) consistant à écrire en 3.000 caractères (environ une page dactylographiée) un petit article qui intéresse à la fois la France et la Russie – donc un article de droit comparé – sur un sujet d'actualité, pour des non-juristes. E. F-D a précisé que ce type d'exercice était de plus en plus « à la mode » dans le cercle universitaire, notamment avec des blogs tels que *Le Club des Juristes*.

Ekaterina VLADYKINA a proposé un article sur un projet de loi russe visant à dépenaliser la fraude aux aides sociales en raison des difficultés rencontrées par les Russes pendant la pandémie. Quant à Yulia RACHKOVA, elle a proposé un article sur les couples mixtes. Ces propositions vont être soumises à la SOFARUS.

Monsieur W. Matchabelli rappelle que cet article doit impérativement respecter une approche franco-russe pour être en conformité avec la ligne éditoriale. Il a également évoqué les élections qui vont avoir lieu en Russie en septembre prochain et qui pourraient faire l'objet d'un article comparé. Si un auteur est intéressé (*a priori*, plutôt un constitutionnaliste), il peut manifester son intérêt auprès de Estelle F-D.

La séance est levée à 19h30. Il est prévu de réunir la Section fin septembre/début octobre prochain.

**ESTELLE FOHRER-DEDEURWAERDER**  
Maître de conférences HDR en droit privé  
Président de la Section